



REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**CONCERNANT LE STATIONNEMENT
ESPLANADE DU CASINO DE PONTAILLAC
JEUDI 25 NOVEMBRE 2010
(SPECTACLE BERNARD ALLISON)**

TC/BD
APM 10/1693

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'association CREA, représenté par Monsieur Didier TRAMBOUZE (directeur), sise 136 boulevard de la Côte de Beauté, en date du 28 octobre 2010,

Considérant la nécessité d'assurer le bon déroulement lors du spectacle de Bernard ALLISON, jeudi 25 novembre 2010,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur 13 places de parking Esplanade du Casino de Pontaillac (**selon plan joint**), le jeudi 25 novembre 2010, de 08h00 à 23h00.

ARTICLE 2 : Ces emplacements seront réservés au bus « Tour Bus » transportant les musiciens du spectacle de Bernard ALLISON.

ARTICLE 3 : La signalisation et le barrièrage seront mis en place et maintenus par les services techniques de la ville.

ARTICLE 4 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 19 novembre 2010

Fait à ROYAN, le 12 novembre 2010
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD